

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Février 2022**

Le Jeudi 3 Février 2022 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des Fêtes sous la Présidence de Monsieur André DESMEDT – Maire, à la suite d'une convocation qui avait été rédigée le 27 Janvier 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mr André DESMEDT – Mr Gaston AUBURSIN – Mr Jean-Pascal HUON – Mme LAMBERT Marie - Mr Johann BLANPAIN – Mme Annie WAETERLOOS – Mr MERVILLE Hervé – Mme Catherine DERONNE – Mr Jacques GERARD - Mme Natacha LHEUREUX – Mr Romuald LARIVIERE - Mr Grégory LECOEVRE – Mme Gaëlle VANDENBROUCKE - Mr André BOUDREZ – Mme Sylvie LUTAS - Mr Andy VERDIERE – Mme Audrey DHONT (arrivée à 19 h 45) – Mme Laetitia WADBLED - Mr Thibaut DELCROIX.

ETAIENT ABSENTS : Mme LECOEVRE Stéphanie – Mme BONNET Nadine – Mr DELARRE Daniel – Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme MASCAUX Ségolène - Mme WILLEMS Véronique - Mr Bruno BUEMI.

ONT DONNE PROCURATION : Mme LECOEVRE Stéphanie à Mr GERARD Jacques – Mme BONNET Nadine à Mr BLANPAIN Johann – Mr DELARRE Daniel à Mr MERVILLE Hervé - Mme VAN EECKHOUT Sophie à Mme LAMBERT Marie – Mme DEBRABANT Marjorie à Mr BLANPAIN Johann – Mme MASCAUX Ségolène à Mme LAMBERT Marie – Mme WILLEMS Véronique à WADBLED Laetitia.

Secrétaire de séance : *Monsieur GERARD Jacques*

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2021**

Le compte rendu de la réunion de conseil du 18 Décembre 2021 a été approuvé par 21 voix pour et 4 abstentions.

### **DECISIONS MODIFICATIVES (délibération n°2022-01-01)**

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité les décisions modificatives au budget primitif 2021 inscrites dans le tableau ci-joint.

*(Mme DHONT n'a pas pu participer au vote)*

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (délibération n°2022-01-02)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et D2312-3

Vu la loi de 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107,

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment les articles 13 et 29,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment l'article 1<sup>er</sup>,

Vu le rapport présenté et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir débattu,

- PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport annexé a eu lieu.

### **REFECTION DES TROTTOIRS, BORDURES ET CANIVEAUX / SIGNATURE DE LA CONVENTION (délibération n°2022-01-03)**

Suite à la décision du Conseil Départemental du Nord en date du 27 Septembre 2021 (Délibération n° DV/2021/310), approuvant le programme 2021 d'attribution des aides à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales,

Vu l'avis favorable concernant la demande présentée par la Commune pour la réfection de trottoirs rue Jules Guesde,

L'avis de l'assemblée délibérante est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réfection de trottoirs, bordures et caniveaux et à leur entretien ultérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réfection de trottoirs, bordures et caniveaux et à leur entretien ultérieur.

### **REGIE PHOTOCOPIES/SUPPRESSION (délibération n°2022-01-04)**

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée délibérante pour demander la suppression de la régie photocopie. L'évolution des technologies fait que le recours aux photocopies est de moins en moins demandé, c'est la raison pour laquelle il est demandé la suppression de cette régie.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la suppression de la régie « photocopie ». Les services administratifs continueront malgré tout à répondre aux éventuels besoins en copie pour les administrés à titre gratuit.

**Fin de séance : 20 h 05**

4 AJUSTEMENT BP/REALISE 2021 FONCTIONNEMENT				Affectation	Désaffectation
Imputation					
Sens	D	Dépense			1 500,00
Nature	60611	Fournitures non stockables Eaux			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Article	60611				
Sens	D	Dépense		20 000,00	
Nature	60612	Fournitures non stockables electricité			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Article	60612				
Sens	D	Dépense		1 500,00	
Nature	60631	Fournitures d'entretien			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Article	60631				
Sens	D	Dépense		2 000,00	
Nature	60632	Fournitures de petit ,quipement			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Article	60632				
Sens	D	Dépense			2 000,00
Nature	6067	Fournitures Scolaires			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Article	6067				
Sens	D	Dépense		23 000,00	
Nature	611	Contrats de prestations de services avec des entre			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Article	611				
Sens	D	Dépense			10 000,00
Nature	615231	voiries			
Fonction	81	Services urbains			
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Article	615231				
Sens	D	Dépense			9 000,00
Nature	615232	Réseaux			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Article	615232				
Sens	D	Dépense			4 000,00
Nature	61551	Entretien Matériel Roulant			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Article	61551				
Sens	D	Dépense			200,00
Nature	6226	Honoraires			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			

4 AJUSTEMENT BP/REALISE 2021 FONCTIONNEMENT				Affectation	Désaffectation
Imputation					
Article	6226				
Sens	D	Dépense			20 000,00
Nature	6232	Fêtes et Cérémonies			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Article	6232				
Sens	D	Dépense	200,00		
Nature	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
Article	627				
Sens	D	Dépense	24 000,00		
Nature	64111	Personnel titulaire			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	012	CHARGES DE PERSONNEL			
Article	64111				
Sens	D	Dépense			22 000,00
Nature	64131	Rémunération principale			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	012	CHARGES DE PERSONNEL			
Article	64131				
Sens	D	Dépense			4 500,00
Nature	64168	Autres emplois d'insertion			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	012	CHARGES DE PERSONNEL			
Article	64168				
Sens	D	Dépense	2 500,00		
Nature	6417	Personnel non titulaire - Rem des Apprentis			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	012	CHARGES DE PERSONNEL			
Article	6417				
Sens	D	Dépense			5 000,00
Nature	6451	Cotisations L'U.R.S.S.A.F.			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	012	CHARGES DE PERSONNEL			
Article	6451				
Sens	D	Dépense	5 000,00		
Nature	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	012	CHARGES DE PERSONNEL			
Article	6453				
		<b>Sous-Totaux DEPENSES</b>	<b>78 200,00</b>		<b>78 200,00</b>
Sens	R	Recette	1 000,00		
Nature	70311	Concessions dans les cimetières			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS			
Article	70311				
Sens	R	Recette	2 000,00		
Nature	70323	Redevance d'occupation du domaine public communal			

4 AJUSTEMENT BP/REALISE 2021 FONCTIONNEMENT				Affectation	Désaffectation
Imputation			Affectation	Désaffectation	
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS			
Article	70323				
Sens	R	Recette	9 000,00		
Nature	7066	Redevances et dts des Services ... Caractère Social.			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS			
Article	7066				
Sens	R	Recette	40 000,00		
Nature	73111	Taxes foncières et d'habitation			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	73	IMPOTS ET TAXES			
Article	73111				
Sens	R	Recette	8 000,00		
Nature	73223	fds de péréquation des ress. communales et inter			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	73	IMPOTS ET TAXES			
Article	73223				
Sens	R	Recette	4 000,00		
Nature	7351	Taxes sur l'électricité,			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	73	IMPOTS ET TAXES			
Article	7351				
Sens	R	Recette		64 000,00	
Nature	74835	Etat ,on,ration au titre de la Taxe Habitation			
Fonction	01	Operations non ventilables			
Chapitre	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
Article	74835				
Sous-Totaux RECETTES			64 000,00	64 000,00	
TOTAUX GENERAUX			-14 200,00	-14 200,00	

**FICHE DE DECISION MODIFICATIVE (Valeur En + Euros)**

Date d'édition : 20/01/2022

5 Investissement			Affectation	Désaffectation
Imputation				
Sens	D	Dépense	415,00	
Nature	102296	Reprise sur taxe d'aménagement		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
Article	102296			
Sens	D	Dépense	4 536,00	
Nature	2051	Concessions et droits similaires		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	20	IMMOBILISATION INCORPORELLES		
Article	2051			
Sens	D	Dépense	5 000,00	
Nature	21318	Autres batiments publics		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Article	21318			
Sens	D	Dépense	3 200,00	
Nature	21318	Autres batiments publics		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Article	21318			
Sens	D	Dépense	3 000,00	
Nature	21318	Autres batiments publics		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Article	21318			
Sens	D	Dépense	106 171,99	
Nature	2151	Réseaux de voirie		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	041	Opérations Patrimoniales		
Article	2151			
Sens	D	Dépense	1 607,40	
Nature	2184	Mobilier		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Article	2184			
Sens	D	Dépense	4 000,00	
Nature	2188	Autres Immobilisations corporelles		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Article	2188			
Sens	D	Dépense	34 582,24	
Nature	2313	Constructions		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
Article	2313			
		<b>Sous-Totaux DEPENSES</b>	<b>162 512,63</b>	<b>0,00</b>
Sens	R	Recette	8 273,40	
Nature	1321	SUBVENTION D'EQUIPEMENT DGE		
Fonction	01	Operations non ventilables		

5 Investissement				
Imputation			Affectation	Désaffectation
Chapitre	13	Subventions d'investissement		
Article	1321			
Sens	R	Recette		217 150,00
Nature	1323	D,partement FECR		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	041	Opérations patrimoniales		
Article	1323			
Sens	R	Recette	217 150,00	
Nature	1323	D,partement FECR		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	13	Subventions d'investissement		
Article	1323			
Sens	R	Recette	48 067,24	
Nature	13251	SUBVENTION EQUIPEMENT GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	13	Subventions d'investissement		
Article	13251			
Sens	R	Recette	106 171,99	
Nature	4581	operation sous mandat		
Fonction	01	Operations non ventilables		
Chapitre	041	Opérations patrimoniales		
Article	4581			
		Sous-Totaux RECETTES	379 662,63	217 150,00
		TOTAUX GENERAUX	217 150,00	217 150,00



# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

## État de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A votre disposition un document détaillant, par organisme, la durée et le montant de la dette ainsi qu'un graphe représentant l'évolution de l'extinction de la dette en 2045.

Dette envers les banques : 2 964 049 €.

Annuité 2022 : Capital : 214 851.72 € Intérêts : 54 593.28 €

Dette envers la CAPH : 245 640.24 € (prêt sans intérêts).

Annuité 2022 : Capital : 27 293,37 €

## État du budget exercice 2021 :

En fonctionnement, le réalisé 2021 est :

Dépenses : 2 492 400.46 €, Prévu au BP+DM : 3 442 239.18 €.

Recettes : 3 600 371.95 €, Prévu au BP+DM : 3 442 239.18 €

En investissement, le réalisé 2021 est :

Dépenses : 1 863 827.45 €, prévu au BP+DM : 4 063.741.26 €

Recettes : 1 268 203.68 €, prévu au BP+DM : 4 063 741.26 €

## Subventions 2022 :

Associations : 65 391.31 € (2021)      2022 : les subventions au minimum seront maintenues sous réserves de la communication des documents financiers.

CCAS : 42 000.00 € (2021)                      42 000.00 € (2022)

Les subventions seront regroupées sur la même ligne budgétaire en dépense de fonctionnement : ligne 6574 du chapitre 65 en dépenses de fonctionnement

Subvention CCAS : ligne 65736 même chapitre 65





## **Personnel :**

Les frais de personnels se sont élevés en 2021 : 1 296 431.61 € en 2022 : 1 424 500€

### Titulaires

En 2021 : 735 293.22 €

En 2022 : 755 500.00€

Ce qui correspond en dépenses de fonctionnement à la somme des lignes 64111, 64112 et 64118.

### Agents occasionnels :

En 2021 : 168 491.81 €

Prévision 2022 : 221 000.00 €

Ligne 64131 et 64138.

### CAE

En 2021 : 10 905.01 €

Prévision 2022 : 22 000.00€

Ligne : 64168

### Apprentis

En 2021 : 2 479.62

Prévision 2022 : 2 500.00

Ligne 6417

### Charges :

2021 : 379 261,95 €

Prévision 2022 : 423 500,00 €

Somme des lignes :6331, 6332, 6336, 6451, 6453, 6454 et 6475.

**Taux d'imposition** : Nous proposerons au BP de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Taxe foncière bâtie : 24,31 %    Taxe Foncière non bâtie : 69,06%

## **Dotations 2022 :**

Nous proposons pour 2022 les dotations suivantes par rapport au budget précédent :

7411 DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : en 2021 : 385 297 € en 2022 : 390 000 €

74121 Dotation solidarité rurale : en 2021 : 54 598, en 2022 : 55 000€

74127 Dotation nationale de péréquation : en 2021 31 992 € en 2022 32 000.00 €

73211-73212 La dotation solidarité de la CAPH : en 2021 : 397 433 € en 2022 : 400 000€.



## **FCTVA :**

2018 :	29 112,25 €
2019 :	25 694.74 €
2020 :	66 200,00 €
2021 :	323 652.54 €
2022 :	278 798.61 €

Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissements et les dépenses de fonctionnements 2021 – ligne 615221 (bâtiments publics), ligne 615231 (voiries) et ligne 615232 (réseaux)

Dépenses d'investissement : 1 615 061.36 €

Dépenses de fonctionnement : 84 515.61 €

## **Propositions de Fonctionnement :**

**Ligne 615 221 bâtiments publics : 65 000 €**

*Entretien, réparation des bâtiments et chauffage.*

**Ligne 615231 voiries : 10 000€**

Entretien voiries

**Ligne 615232 réseaux : 12 000 €**

Entretien annuel de l'éclairage public

**Ligne 61521 terrains : 40 000 €**

*Pelouses : 30 000 €*

*Cimetière (estimation) : 5 000 €*

*Fossés (estimation) : 5 000 €*

**Ligne 739115 prélèvement SRU : 33 000.00 €**



## Propositions d'investissements :

### En dépenses :

Remboursement emprunt la banque postale pour 385 000.00 €  
Regroupement des écoles (estimation solde travaux) : 550 000 € ttc  
Enrobé cimetière deux allées plus colombarium : 67 000.00 € ttc  
(FCTVA 10 990€, participation Millonfosse pour 4 366€)  
Prévoir demande de FDC à la CAPH (50% du ht) à hauteur de 27 954€  
Reste à charge : 23 690 €

Eclairage LED rue Marcel Sembat : 60 000.00 € ttc

Enrobé rue Landas 21 205.00€ ttc

Enrobé rue Zeneau : 24 000.00 € ttc

Enrobé rue Delcroix : 24 000.00 € ttc

Projet scolaire n°2 (frais d'études : 50 000.00 € ttc)

Enrobé rue Edouard Vaillant : 102 000.00 € ttc

-prévoir demande de FDC à la CAPH pour 42 500.00 € (50% du HT)

-FCTVA pour 16 732€

Reste à charge pour 42 768€

Travaux d'accessibilité : Bibliothèque, salle des fêtes Estimation : 4 000,00 € ttc

Vidéoprotection mairie 1 237.99€.

Vidéoprotection écoles 5 560.24 €

Pose de panneaux solaire : chiffrage à déterminer en 2024.

Créations de pistes cyclable et piétonniers pour l'accessibilité à l'école pour 20 124.00 € ttc

Travaux de signalisation rue Jean Jaurès et rue Victor Renard, rue Jules Guesde, rue Delacroix, Résidence les longjardins, rue pierre Lauwers. Estimation 7 000.00 €

### En recettes :

**Pour 2022, il reste à percevoir :**

FDC CAPH : 69 838.19 € pour l'architecte

22 570.92 € pour l'amo

21 717.24 € Parking ateliers

26 350.00 € Acquisition terrain Camille Pelletan.

Subvention département accordée pour travaux école : 360 000.00 €

Subvention Etat : 710 000.00 €

Vente immeuble pour 350 000.00 € (école de grand Bray)